

INTRODUCTION HISTORIQUE

Le site des Baumettes est occupé depuis près d'un siècle par un centre pénitentiaire qui n'a eu cesse de se transformer.

À la suite d'une réforme judiciaire et pénitentiaire survenue en 1926, ne demeuraient dans les Bouches-du-Rhône que quatre prisons : trois à Marseille et une à Aix-en-Provence.

Un inspecteur dressait en 1931 le constat de leur obsolescence et de leur insalubrité, en n'assurant de surcroît aucune séparation entre catégories de détenus :

« Le moins qu'on puisse dire des prisons du département des Bouches-du-Rhône, est qu'elles ne correspondent aucunement à la conception actuelle de l'emprisonnement, ni à l'importance de la population détenue. La maison d'arrêt et de justice dite « Prison Chave », est à ce point insuffisante que la plupart des cellules logent trois détenus au lieu d'un, et la plupart de ces cellules (celles des anciens bâtiments) ne comprennent ni lavabos, ni W.C., ni chauffage. La maison de Correction, ou prison Saint-Pierre, est un établissement en commun dans lequel sont subies les peines d'emprisonnement inférieures à un an. La maison d'arrêt, de justice et de correction des femmes, ou prison des Présentines, est un établissement en commun, installé dans un ancien couvent et dont l'aménagement est à ce point insuffisant, qu'il est impossible d'isoler les prostituées condamnées pour infraction aux arrêtés municipaux réglementant leur métier, du reste des autres condamnées. Quant à la prison d'Aix-en-Provence, qui abrite une population relativement élevée, elle est si modeste qu'on a dû renoncer à y appliquer les règlements disciplinaires, concernant l'interdiction de fumer et le silence ».

Le projet établi par l'architecte Gaston CASTEL, validé le 24 avril 1933 prévoit la construction d'une prison unique d'une capacité de 1 264 détenus composée d'un quartier pour femmes, surnommé *Petites Baumettes*, d'un quartier pour hommes, surnommé *Grandes Baumettes* et d'une infirmerie (surnommée *Prison hôpital*).

Le mur d'enceinte est orné de sept motifs représentant les sept péchés capitaux sculptés par Antoine SARTORIO.



Le modèle d'inspiration des Baumettes est le modèle architectural de Fresnes dit en *pôle téléphonique*¹.



L'établissement se situe en dehors du centre-ville et ses cellules disposent de l'eau courante et d'aménagements permettant d'assurer une hygiène et une ventilation correctes. Elles sont également construites selon un mode cellulaire, en conformité avec la loi du 5 juin 1875 sur le régime des prisons départementales dont l'article 1^{er} indique déjà à l'époque : « *Les inculpés, prévenus et accusés seront à l'avenir individuellement séparés le jour et la nuit* ».

Bien que les travaux soient inachevés en 1939, le site des Baumettes sera utilisé pendant la Seconde Guerre mondiale, d'abord comme camp d'hébergement destiné à des travailleurs « *indigènes* » en transit, puis comme siège des polices allemandes et françaises en 1942, et comme maison de concentration à compter de septembre 1943.

À l'arrivée des Forces Françaises Libres, les Grandes Baumettes deviennent une prison militaire et les Petites Baumettes accueillent des criminels de guerre. L'administration pénitentiaire obtiendra la restitution des locaux en 1946 et les travaux seront finalement achevés en 1949.

Les Grandes Baumettes sont alors constituées de deux bâtiments parallèles reliés entre eux par un couloir central qui débouche sur un bâtiment administratif. Le bâtiment A (ou première division) accueille les prévenus et comporte 560 cellules réparties sur quatre étages. Le bâtiment B (ou deuxième division) accueille les condamnés et comporte 324 cellules réparties sur trois étages. Chaque cellule mesure 4 mètres de long sur 2,50 mètres de large et 3 mètres de haut et est dotée d'une fenêtre de 1 mètre 45 sur 1 mètre, d'un W.C. et d'un robinet.

En février 1988, un nouveau bâtiment de 470 places est construit pour désencombrer les sites historiques dont le taux de suroccupation est alarmant, des espaces sont réquisitionnés et transformés en cellules, des ateliers et des salles d'activité sont créés.

¹ Constitué d'une série de blocs cellulaires rectangulaires disposés perpendiculairement à un couloir central. La surveillance n'est plus centrale mais spécifique à chaque bloc, puis générale depuis le couloir.



Le bâtiment continuera à se dégrader ce qui conduira le CGLPL à dénoncer dans un rapport de visite en 2012 les « *graves dysfonctionnements de l'établissement* » et « *les atteintes aux droits fondamentaux des détenus qui en sont la conséquence* ».

À partir de 1999, un projet de rénovation global du site est en discussion.

Il s'agit dans un premier temps d'envisager la construction d'un nouveau site dit « *Baumettes II* ».

En 2012 et en 2014, des opérations dites connexes permettent de libérer la parcelle sud du site, dédiée au projet.

Le 30 novembre 2016, le site « *Baumettes II* » est livré.

Il s'agit d'un centre pénitentiaire d'une capacité théorique de 573 places, mis en service en mai 2017.



- 1 Porte historique
- 2 Porte Martini
- 3 Porte entrée principale Baumettes 2

De mai 2017 à juin 2018, les personnes détenues ont été réparties entre le nouveau site et les bâtiments historiques, en attendant l'évacuation définitive de ces derniers.

De fait, le principe de l'encellulement individuel a été abandonné avant l'ouverture du site.

Très rapidement, toutes les cellules des quartiers hommes, puis femmes, ont été « doublées », c'est-à-dire occupées par deux personnes au lieu d'une seule.

Les bâtiments historiques des Baumettes ont été détruits pour permettre la réalisation du projet « *Baumettes III* » dont la livraison devrait intervenir le 11 juillet 2025 pour une mise en service en novembre 2025.



VISITE DU 21 MAI 2025

Nous arrivons au centre pénitentiaire de Marseille le 21 mai 2025 à 9h45.

Nous sommes pris en charge par _____, Directrice du QAE et par le Directeur adjoint Monsieur XX. Le Directeur de l'établissement _____, arrivé en poste le 1^{er} mai 2025 nous rejoindra en cours de visite.

1 Le site visité

La capacité opérationnelle du centre pénitentiaire (CP) s'élève officiellement à 698 places.

Le CP comprend plusieurs quartiers distincts :

- Pour les personnes détenues de sexe masculin :
 - un quartier d'accueil et d'évaluation (QAE),
 - deux quartiers maison d'arrêt (QMAH),
 - un quartier d'isolement et un quartier disciplinaire,
 - ainsi qu'une unité pour détenus violents, d'une capacité de sept places.
- Pour les femmes :
 - un quartier maison d'arrêt (QMAF),
 - un quartier centre de détention,
 - un quartier dédié aux mineures,
 - et une nurserie.

La structure d'accompagnement à la sortie (SAS) se compose de deux entités : un quartier portant le même nom et un quartier de semi-liberté (QSL).

Par ailleurs, l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) dispose de trente-neuf places en hôpital de jour.

Cette première visite s'est concentrée sur le QAE, le QH2, le QI/QD.

2 Échange liminaire

Concernant l'effectif de la population carcérale, il est nous est indiqué que le taux d'occupation des QH1 et QH2 est de 199,67% avec 101 matelas au sol.

Le quartier MA femmes est à 131,58% de suroccupation avec 11 matelas au sol.

Le « *dispositif de régulation carcérale* » existant depuis plusieurs années dans les quartiers hommes est désormais activé sur le quartier femmes.

Le recours à la cellule « *triplée* » implique, en principe, l'accord des personnes détenues, ce qui n'est pas sans compliquer les décisions d'affectation par les officiers de secteur.

Au-delà de 45 matelas au sol par bâtiment, l'administration constate une augmentation des actes de violences.

La Direction de l'établissement se dit préoccupée par l'augmentation du nombre de détenus souffrant de troubles psychiatriques. Le QH1 et le QH2 accueillent une vingtaine de détenus nécessitant des soins psychiatriques réguliers.

Il nous est expliqué que leur état de santé conduit l'administration à octroyer à certains d'entre eux une cellule individuelle afin de préserver leur propre sécurité ou celle des autres détenus.

Les unités sanitaires sur place se trouvent parfois en difficulté car seul le service médico-psychologique régional (SMPR) peut prescrire un transfert à l'Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA).

Concernant les effectifs de surveillants pénitentiaires, ils sont actuellement de 170 agents, de nombreux surveillants stagiaires ayant été affectés le 6 février 2025, en anticipation de l'ouverture des *Baumettes III*.

Le fonctionnement est donc, pour l'heure, optimal.

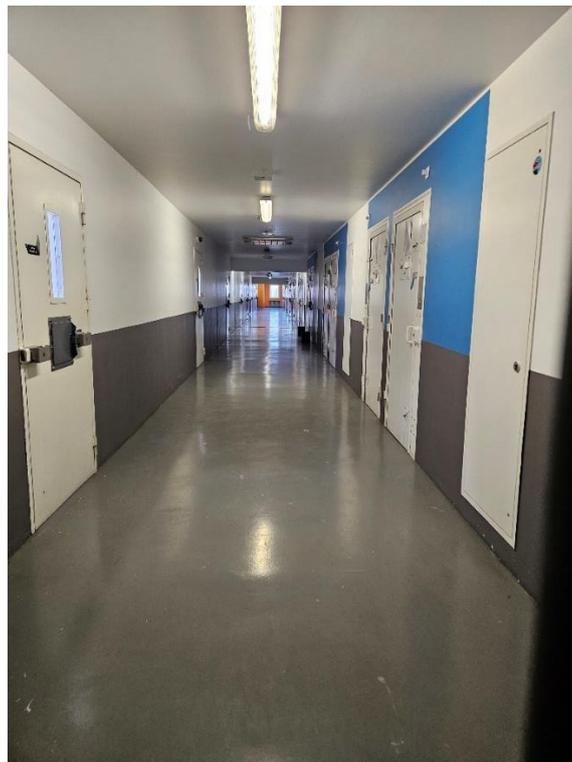
Il est noté que la dotation en effectif est à ce jour satisfaisante, l'établissement bénéficiant dans le cadre d'un partenariat avec l'ENAP du personnel qui sera affecté au fonctionnement du site Baumettes III. Ainsi 170 agents ont été affectés depuis le 6 février 2025 à l'établissement, permettant son fonctionnement optimum.

Du côté de la Direction, l'ouverture prochaine du site « *Baumettes III* » suscite un certain enthousiasme.

3 Le quartier disciplinaire (QD) et le quartier d'isolement (QI)

3.1. Le quartier d'isolement

Il est 11h15 lorsque nous accédons au quartier d'isolement.



Le quartier d'isolement est situé au premier étage du bâtiment qui accueille également les ateliers et le quartier disciplinaire.

Il est composé de 31 places et accueille 29 détenus au jour de notre visite.

Ces personnes sont placées à l'isolement par décision judiciaire (8) ou administrative (21).

Le Chef de bâtiment nous explique que le quartier d'isolement est la plupart du temps saturé, comme tous ceux de la DISP PACA.

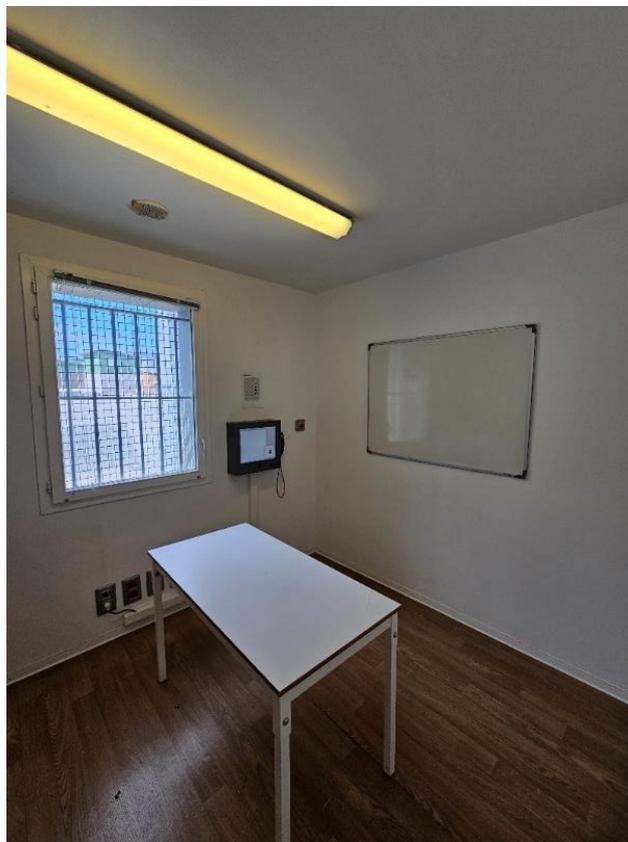
En conséquence, des cellules d'isolement sont improvisées dans les bâtiments non prévus à cet effet (QH1 et QH2).

On nous indique l'existence d'activités et la possibilité pour les détenus de faire une heure de promenade quotidienne.

Il y a une bibliothèque et une salle de sport, même s'il nous est indiqué qu'une partie des équipements (tapis de course) n'est pas fonctionnel.

Il nous est expliqué qu'aucune activité en binôme n'est prévu, mais que les détenus auraient la possibilité de s'inscrire à un atelier graffiti, à la médiation animale, ou à des séances de sport encadrées.

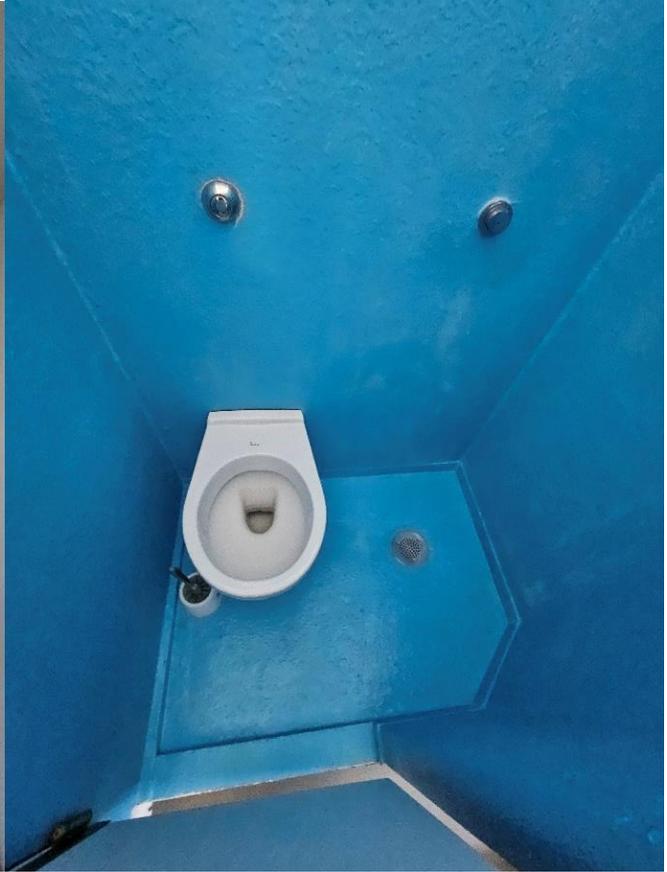
Le QI dispose d'une salle de visioconférence.



Il nous est proposé de visiter la seule cellule vide.

L'ensemble est en bon état.

La télévision est descendue du mur.



Nous visitons ensuite dans une cellule occupée :

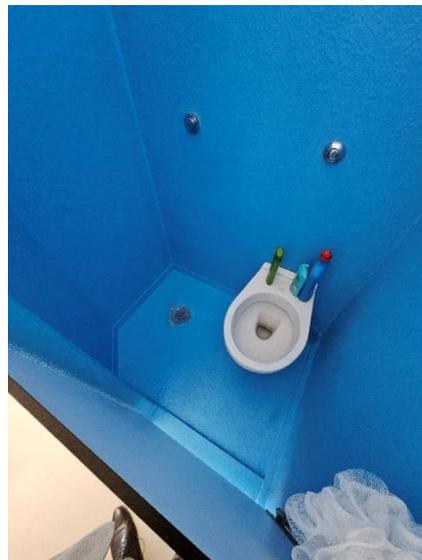
La télévision est également descellée car le positionnement de son socle ne permet pas de regarder l'écran depuis le lit.

Les conditions d'hygiène sont bonnes.

On constate la présence d'un chauffage d'appoint.



Nous notons que dans l'ensemble des cellules, les toilettes et la douche sont un seul et même endroit.



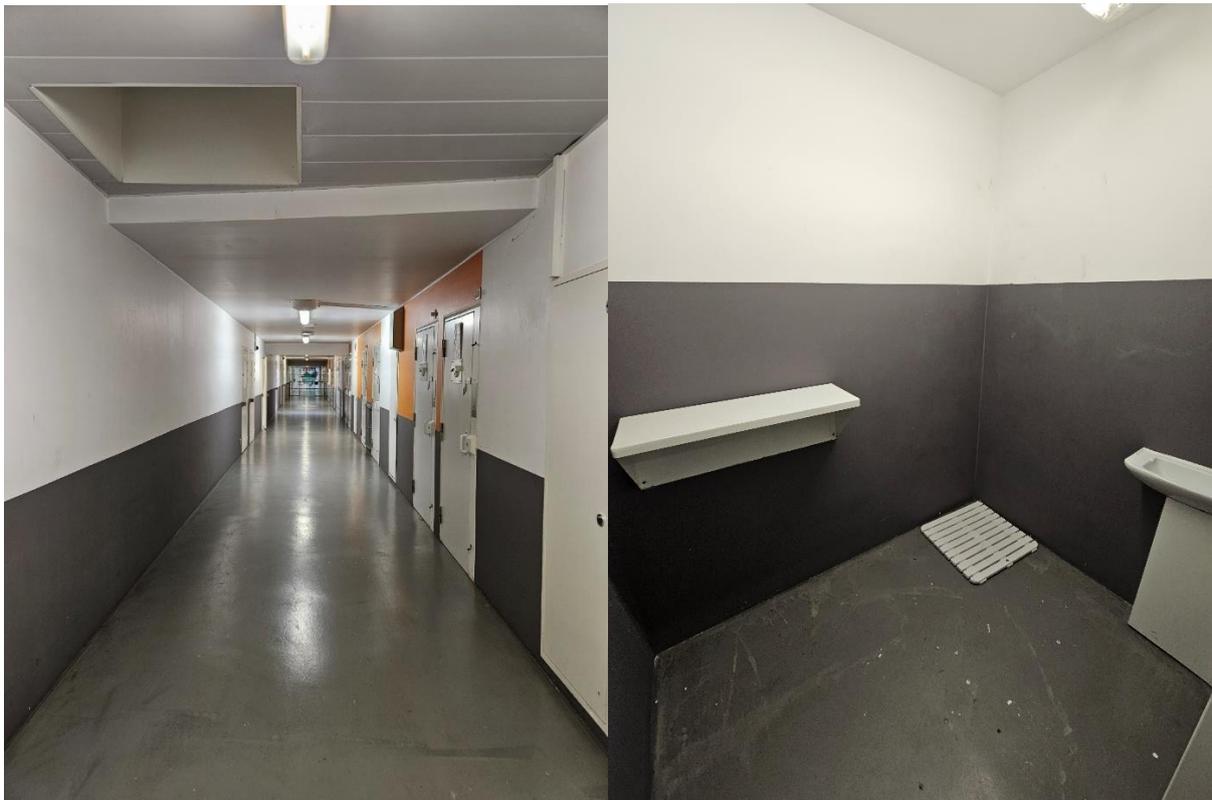
3.2. Le quartier disciplinaire

Il est 11h30 lorsque nous accédons au quartier disciplinaire, situé au rez-de-chaussée du même bâtiment.

Les cellules y sont strictement individuelles.

Sur les quatorze cellules, une serait actuellement hors service, en raison d'un départ de feu.

Nous constatons qu'il n'y a aucun banc dans la cellule de fouilles.

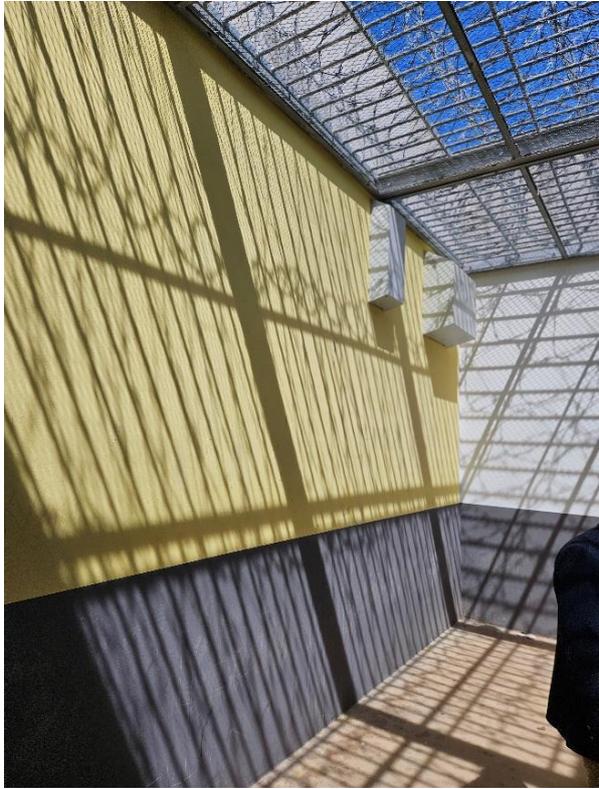


La cour de promenade, mesurant environ 7 mètres de long par 5 mètres de large, est grillagée et dénuée de tout matériel, point d'eau ou banc pour s'asseoir.

On y accède par une porte grillagée ; une grille et des barbelés obstruent la vue du ciel.

Le sol est jonché de déchets.

De l'eau stagne au niveau de l'évacuation.





3.2.1. Cellule 109

Elle est vide de tout occupant.

Malgré son état, il est indiqué qu'elle en parfait état de fonctionnement.

3P

ETAT DES LIEUX- CENTRE PENITENTIAIRE DE MARSEILLE QD

CELLULE :
Nom : Prénom : Écrou :

ENTRANT LE :

	Bon état	Dégradée	Observations
Matelas - vérifier housse plastifiée	OUI / NON	OUI / NON	
Fenêtres Vérifier poignée, vitre, encadrement	OUI / NON	OUI / NON	
Caillebotis	OUI / NON	OUI / NON	
Luminaire	OUI / NON	OUI / NON	
WC + plomberie	OUI / NON	OUI / NON	
Porte (intérieur)	OUI / NON	OUI / NON	
Murs / Plafond	OUI / NON	OUI / NON	ecrivare
Allume Cigare	OUI / NON	OUI / NON	HS
Interphonie	OUI / NON	OUI / NON	

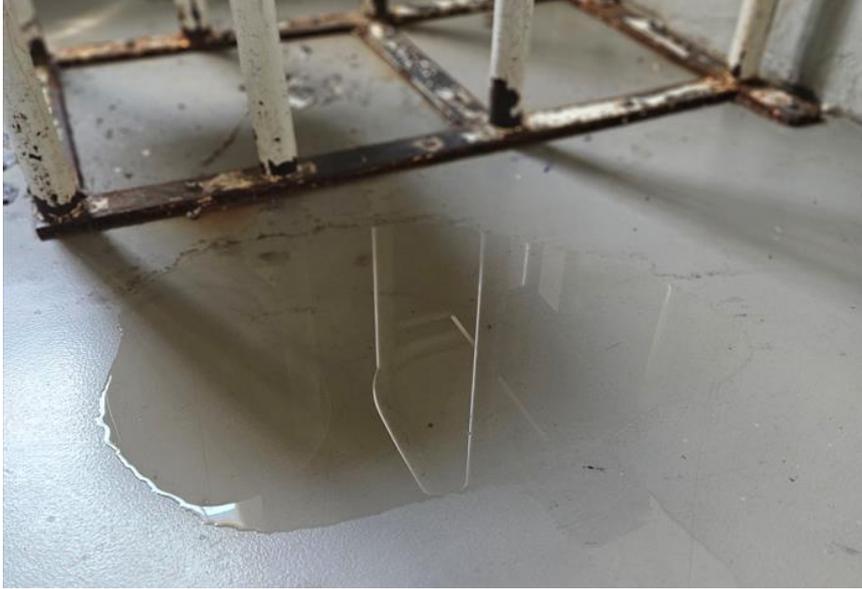
Surveillant(e) ayant procédé à l'état des lieux : Signature

détenu(e) : Nom + signature + matricule :

Le mobilier, à savoir un lit, un banc et une table, est scellé au sol et présente d'importantes traces de rouille.



De l'eau stagne par terre.



Le matelas montre des traces d'incendie alors qu'il est indiqué « bon état » dans l'état des lieux.



Les murs derrière le point de douche sont noircis et présentent d'importantes traces d'humidité.



3.2.2. Cellule 105

La visite d'une autre cellule vide permet le même constat : les sanitaires sont sales, le mobilier est rouillé, le sol et les murs sont dégradés (moisissures et humidité).

Le « kit hygiène » distribué au quartier disciplinaire est constitué d'un rouleau de papier toilette, d'une brosse à dents et d'un gobelet.

Le plafonnier, qui diffuse une vive lumière blanche, a été occulté par du papier.

Les grilles sont sales.





Depuis le couloir, nous constatons de l'eau qui sort de deux cellules occupées.

Il nous est indiqué qu'il s'agit d'un défaut de calibrage des canalisations, impliquant systématiquement des fuites.

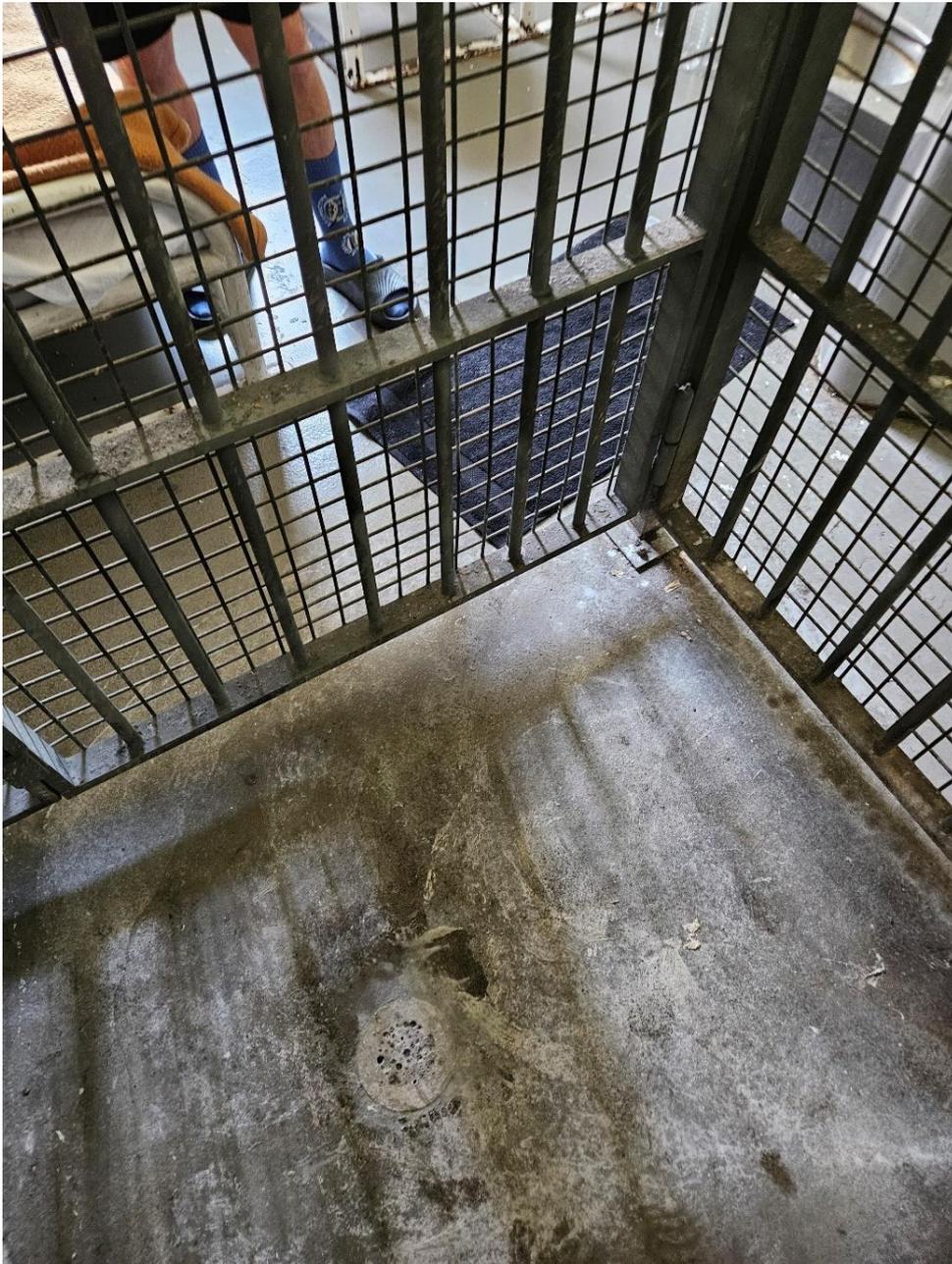


3.2.3. Cellule 104

Nous visitons une cellule occupée.

Son occupant nous indique refuser de quitter le quartier disciplinaire depuis plusieurs mois, afin de bénéficier d'une cellule seule.

Il nous explique avoir eu d'importantes difficultés avec les surveillants en régime général de détention, mais que tout se passe bien à l'isolement.

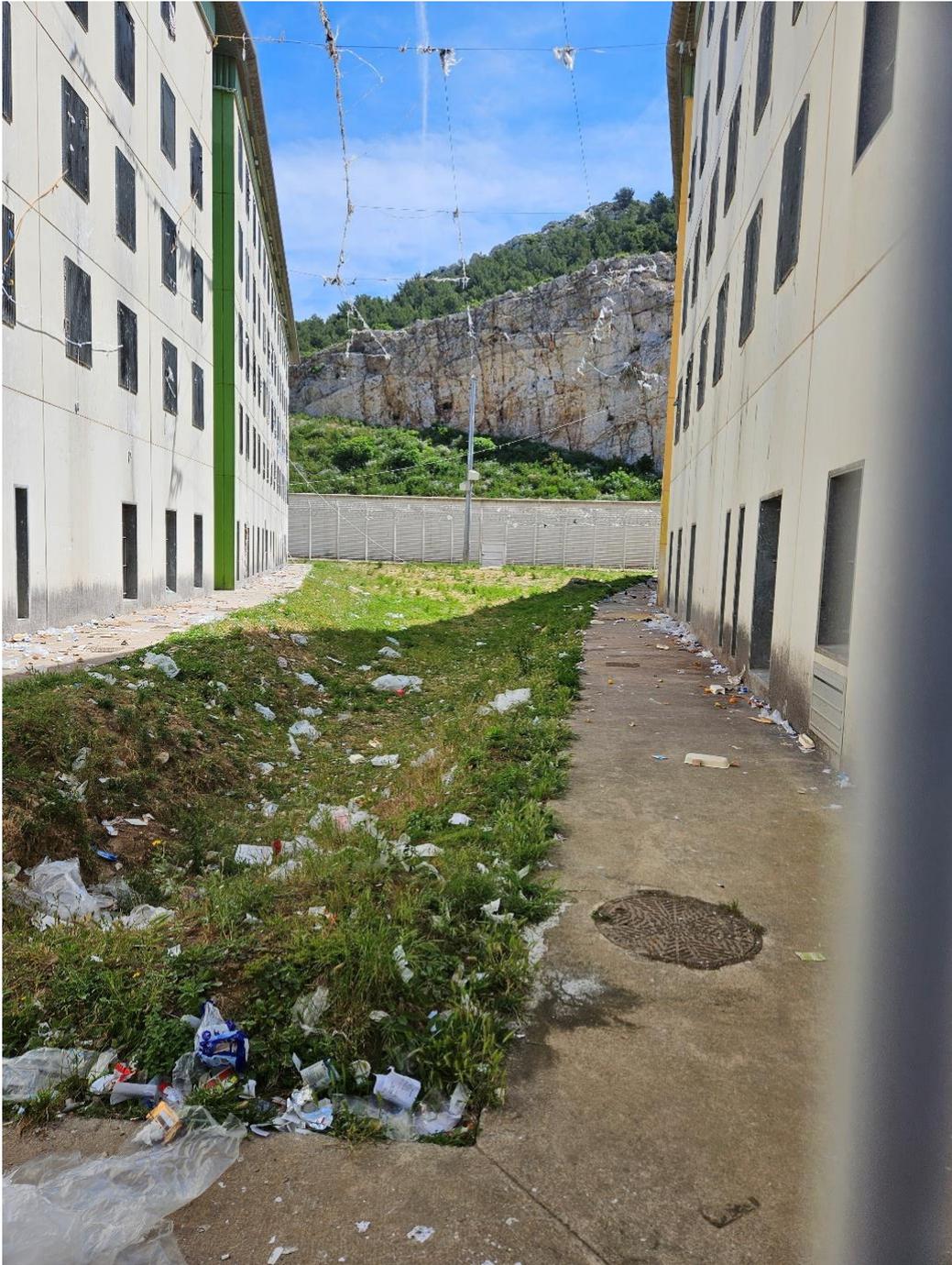


4 Quartier Hommes 2 (QH2)

Nous accédons au QH2 à 11h45.

L'espace situé entre les bâtiments QH1 et QH2 est jonché de débris.

Il nous est pourtant indiqué qu'il serait régulièrement nettoyé.



Le bâtiment est composé de 150 cellules sur 5 étages.



314 personnes y sont détenues, dont 44 dorment au sol sur un matelas.

22 cellules sont occupées par un détenu seul, pour des raisons liées à une pathologie psychiatrique ou en application d'une décision judiciaire.

Il nous est indiqué qu'il y aurait quasiment autant de condamnés que de prévenus.

Alors qu'ils devraient être séparés, le Chef de bâtiment nous explique que cela est impossible, du fait de la suroccupation et des autres contingences (condition médicale, isolement, grand banditisme, interdictions de contacts, détenus particulièrement surveillés, condamnés pour infractions sexuelles, etc.).

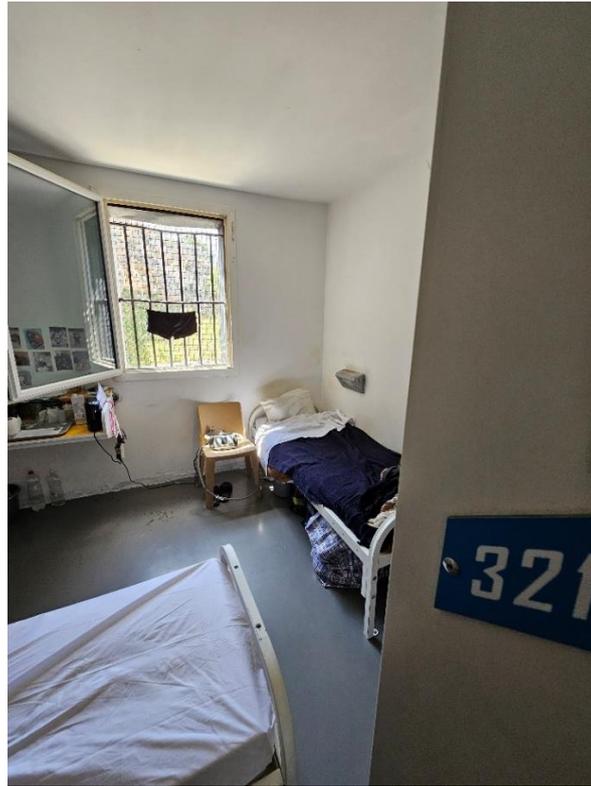
L'affectation dans une cellule ou avec une personne déterminée peut être sollicitée par le détenu, cette demande dérogatoire devant être soumise à un avis hiérarchique.

Les détenus auraient la possibilité d'une promenade hebdomadaire le matin ou l'après-midi sur des créneaux de 3h.

4.1. Cellule 321 (PMR)

Chaque étage dispose d'une cellule PMR.

Celles-ci sont équipées et adaptées en fonction de l'état médical de chaque détenu.



4.2. Cellule 324

Elle est occupée par trois détenus, dont deux en détention provisoire.

Ces derniers nous indiquent avoir demandé à être ensemble, et ne se plaignent pas de l'état de la cellule, un peu plus grande que d'autres et moins soumise à la présence des nuisibles.

Toutefois la cabine téléphonique ne marcherait pas, comme ce serait le cas dans de nombreuses cellules.

Le plafonnier a été recouvert par un linge noir qui n'occulte pas complètement la lumière, cette dernière étant constamment allumée et impossible à éteindre.

La Direction nous indique que cela ne concerne que quelques cellules, alors que nous constatons que le problème semble répandu.

La chasse d'eau fonctionnerait mal.

Ils n'ont comme mobilier qu'une chaise pour trois, les contraignant à manger sur le lit.



La place étant insuffisante, ils sont contraints de ranger, chaque matin, le troisième matelas sous le meuble de la cuisine.



Ils ajoutent que leurs draps sont souvent tachés de rouille, à raison de l'état des lits et de leurs draps trempés de transpiration au cours de la nuit.



5 Quartier d'accueil et d'évaluation (QAE)

Ce quartier est composé de 56 cellules et se situe aux 4^{ème} et 5^{ème} étages du bâtiment.

Il nous est indiqué qu'il a pour vocation initiale de permettre l'évaluation des détenus en vue de leur affectation en bâtiment.

Les cellules sont aujourd'hui toutes doublées, voire triplées avec des matelas au sol.

En principe, l'accueil des arrivants doit répondre à un strict cahier des charges avec distribution de différents kits.

Partie de référence	n° sous partie / Révisé / RPE	Libellé du document par rapport à la partie de l'engagement fondation	Type de document	Version précédente	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 7 de référence	1.1.1	PRISE EN CHARGE DES PREMIERS BESOINS	Document fondamental Social	V1 de 06/2019	V1 de 21 septembre 2019	M. Bouchon / M. Bouchon / M. Bouchon	M. Bouchon / M. Bouchon / M. Bouchon	M. Bouchon / M. Bouchon / M. Bouchon

Kit	Contenu	Destination
KIT COUCHAGE	1 Couverture, 1 Drap plat, 1 Drap housse, 1 Housse de matelas, 1 alèse, 1 Taie d'oreiller oreiller	Buanderie
KIT CELLULE	1 Torchon 2 Éponges, 1 Serpillière, 1 Produit multi-usage, 5 Sacs poubelles	Buanderie
KIT VAISSELLE	1 Assiette, 1 Bol, 1 Verre, 1 Fourchette, 1 Couteau, 1 Cuillère à soupe, 1 Cuillère à café Kit petit déjeuner : sucre et café	Buanderie
KIT HYGIENE	1 serviette, 1 Gant, 1 Brosse à dents, 1 Tube de dentifrice, 1 Savon, 1 Shampoing, 1 Crème à raser, 3 Rasoirs jetables, 1 Paquet mouchoirs jetables, 2 Rouleaux de papiers hygiénique, 1 lessive liquide, 1 Peigne, 1 Slip, 1 Paire de chaussettes - Claquettes.	Buanderie
DOCUMENTS ARRIVANTS	Guide du détenu arrivant : « je suis en détention », livret arrivant et extraits du règlement intérieur, flyers prévention de la violence, dépliant défenseur des droits.	Quartier arrivant
KIT CANTINE	Tarifs des cantines et bon de cantine arrivant.	Remis par les agents du quartier arrivant. Relevés uniquement en semaine par les agents du quartier arrivant.
KIT CORRESPONDANCE	1 stylo 1 bloc correspondance A5 3 enveloppes pré-timbrees	Buanderie



Il est indiqué que pour le premier entretien avec la Direction, les surveillants ont la possibilité de recourir à la traduction ISM par téléphone.

Au cours de leur passage dans ce quartier, les arrivants doivent avoir plusieurs audiences avec :

- l'administration pénitentiaire ;
- un conseiller pénitentiaire de probation et d'insertion (CPIP) ;
- un médecin des unités sanitaires ;
- un membre de l'équipe d'enseignement pour évaluer le niveau scolaire.

Chaque semaine se tiendraient deux commissions pluridisciplinaires uniques (CPU), qui ont vocation à déterminer l'affectation pertinente pour les détenus.

Cette période ne devrait pas excéder 7 à 10 jours.

Pourtant, la durée moyenne de détention au QAE est actuellement d'environ 40 jours, la suroccupation entraînant une impossibilité de procéder à ces affectations.

Il n'y a aucune activité au QAE.

Les détenus n'ont accès à la cour de promenade qu'une fois par jour : le matin pour ceux du 4^{ème} étage, l'après-midi pour ceux du 5^{ème} étage.

5.1. Cellule de l'auxiliaire d'étage

La douche présente des traces de moisissures.

Les fenêtres, comme toutes celles du bâtiment, sont équipées d'un dispositif antibruit qui limite considérablement la circulation d'air dans la cellule.



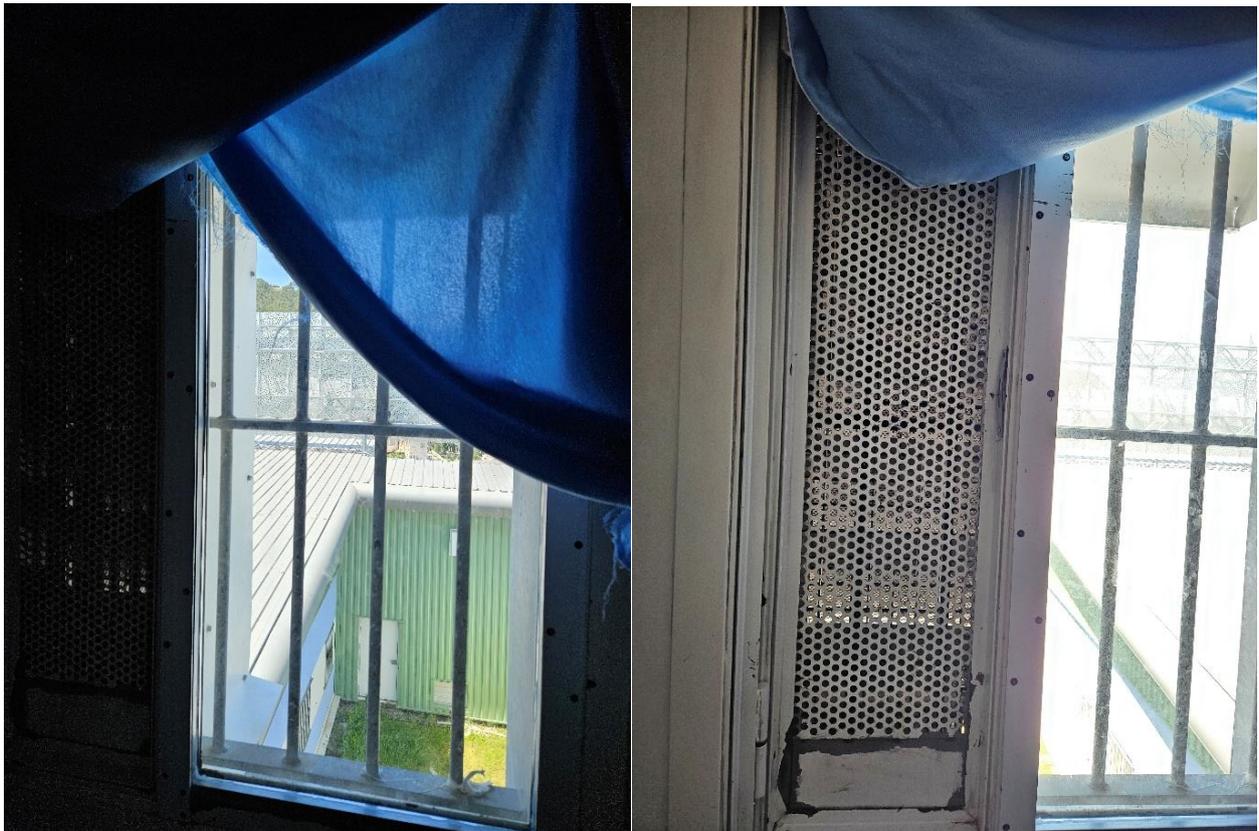
5.2. Cellule « triplée »

Nous demandons à visiter une cellule triplée à cet étage.

La cellule est plongée dans le noir à raison d'un tissu occultant installé par les occupants devant la fenêtre anti-bruit.

Ils nous indiquent qu'ils n'ont pas le choix, pour éviter une chaleur insupportable.

Nous y relevons pourtant une température de 30° C, alors que l'été n'a pas commencé.



Nous échangeons avec les détenus qui nous informent que le bâtiment est infesté de cafards, ce qui est particulièrement dérangeant pour la personne contrainte de dormir au sol.

Ils se plaignent de la chaleur, qui leur cause une importante déshydratation, et du manque de sortie de la cellule, dans laquelle ils sont enfermés « à trois, 21 heures par jour ».

Ils sont respectivement arrivés au QAE dix, trente-quatre et quarante-six jours avant notre passage. L'un d'entre eux affirme qu'un surveillant lui aurait dit qu'il en avait pour « deux à trois mois ».

Un autre nous indique avoir sollicité chaque jour depuis une semaine un rendez-vous avec un dentiste pour prendre en charge sa rage de dents. En réponse, on lui aurait demandé de patienter, et administré du Doliprane. Sur ce dernier point, une dispute houleuse éclate avec les surveillants après notre passage.

5.3. La cour de promenade

Nous visitons enfin la cour de promenade. Pour rappel, il n'y a aucune autre activité au QAE.

Les détenus n'y accèdent qu'une fois par jour : le matin pour ceux du 4^{ème} étage, l'après-midi pour ceux du 5^{ème} étage.

Les détenus du 4^{ème} étage s'y rendent le matin, les détenus du 5^{ème} étage l'après-midi, les isolés entre deux promenades.

Cette cour accueille donc près de 60 personnes le matin et l'après-midi sur une surface de 20 mètres par 30 mètres environ.

Elle n'est dotée d'aucun équipement sportif, dispose de trois bancs et d'un muret.

À l'heure où nous visitons, l'essentiel de la cour est en plein soleil.

Le point d'eau et les urinoirs sont une seule et même installation. La séparation a été arrachée, et l'évacuation est commune.









Notre visite se termine à 13h. Nous sommes raccompagnés jusqu'à l'extérieur par l'ensemble de l'équipe de la Direction.

Restant à vous lire,

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre haute considération.

Marie-Dominique POINSO-POURTAL
Bâtonnière

Jean-Michel OLLIER
Vice-Bâtonnier